

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 540

Artikel: On classe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 540 3 avril 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

540

Six ans après

La participation? Un projet sérieux «se concentrerait sur la coopération du personnel de l'entreprise en vue de favoriser l'épanouissement personnel, l'humanisation du travail»; il viserait à «stimuler une collaboration fructueuse entre l'employeur et les travailleurs employés dans la firme»; il établirait des limites précises qui permettraient d'écarter «un droit de codécision dans la direction de l'entreprise et d'éviter toute perturbation de notre ordre économique et social en raison d'une réglementation contraire à la logique de cette société». Nous étions en septembre 1973, et l'Union centrale des associations patronales publiait en ces termes ses recommandations pour une alternative de son goût à l'initiative lancée par les syndicats. Nous étions en 1973, donc trois ans avant la votation populaire qui permit, grâce au fameux «coup du contre-projet», d'éliminer à la fois un texte falot, calculé pour l'échec final et l'initiative elle-même, soumis ensemble à l'appréciation du corps électoral.

Aujourd'hui, on efface tout et on recommence à zéro, c'est-à-dire au niveau des premiers raidissements, des premières contre-attaques patronales de 1973. Comme si rien ne s'était passé depuis lors! C'est ce que semble proposer en tout cas le Parti démocrate-chrétien, par la voix du Valaisan Paul Biderbost, partisan d'une petite loi minimum, faite sur mesure pour rallier les milieux radicaux et empêcher que le débat ne soit sérieusement réouvert, d'abord au Parlement, et ensuite devant le peuple. Six ans pour enterrer une idée.

L'aiguillon

On n'en est pas encore revenu: après des années de résistance, de tergiversations, de manœuvres dilatoires — ainsi le paiement de dédommagements à

quelques agriculteurs touchés par le fluor — Alusuisse, l'industrie qui domine la vie économique valaisanne, fait le pas. On sait depuis plus de quinze jours qu'elle investira près de 250 millions de francs ces prochaines années pour l'amélioration de ses installations, respectant de la sorte les normes que le Conseil d'Etat s'est enfin décidé à lui fixer.

Une victoire pour l'Association constituée contre les émanations nocives des usines? Certes! Mais cela signifie qu'il a fallu la lutte acharnée de plusieurs communes et de milliers de citoyens pour faire simplement respecter la loi.

Ces dispositions légales, il ne suffit donc pas qu'elles existent. Encore faut-il qu'elles s'inscrivent dans les faits. Dans le maquis des législations, ce rôle «mouche du coche», ce rôle d'aiguillon, est à la portée de groupes d'usagers ou d'habitants décidés à faire respecter leurs droits. C'est la leçon valaisanne.

On classe

Même si les 246 ne s'y mettent pas avec un égal zèle, les membres des Chambres fédérales croulent sous les interventions personnelles, — auxquelles le Conseil fédéral et l'administration réagissent plus ou moins efficacement.

En 1979, 127 postulats et 9 motions ont été «classés». A la fin de l'année, le classement de 93 postulats (dont 49 de plus de quatre ans) et de 10 motions était proposé.

N'empêche: il restait encore environ 600 postulats et une bonne centaine de motions «non exécutés»! A noter que seule une petite minorité des quelque 150 motions, postulats et interpellations prêts à être traités au cours de la récente session de printemps ont pu être portés à l'ordre du jour — et moins encore sont venus en discussion.

L'engorgement des travaux parlementaires ne s'arrange pas.